

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET : *Règlement intérieur de la restauration collective des écoles publiques.*

N° 2017 / 10 / 23

Le règlement intérieur du restaurant scolaire approuvé au Conseil Municipal du 25 juin 2015 concernait le groupe scolaire Anatole France uniquement.

Avec l'ouverture de l'école Andrée Chedid et la mise en place d'une liaison chaude pour la livraison des repas, les organisations ont été modifiées.

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur à la nouvelle organisation,

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la restauration collective des écoles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Éducation-Enfance-Jeunesse-Formation en date du 2 Octobre 2017.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration collective des écoles publiques, applicable au 1^{er} Novembre 2017.

AUTORISE Monsieur Le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à rendre compte en séance du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171026-CM-2017-10-23-
DE
Date de télétransmission : 31/10/2017
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 31 Octobre 2017,
Le Maire,

